



Mai
2016

L'ILE D'YEU magazine



Inauguration du bâtiment artisanal



ID Bus



Marché de Port-Joinville

- - - > Dossier sur le Développement Economique



Sommaire

Edito	page 2
Rétrospective	page 3
Dossier	page 4
Cadre de vie	page 8
Etat-Civil	page 12
Et pourquoi	page 12
A savoir	page 14
Expression politique	page 14
Vie Culturelle	page 15

En matière économique comme environnementale, c'est aujourd'hui que nous devons préparer notre avenir.

Les initiatives prises par la commune, seule ou avec la collaboration d'autres organismes, en faveur du maintien voire du développement des activités économiques sont multiples sur notre île.

Le dossier qui leur est consacré dans ce magazine en est l'illustration. J'ai eu ainsi le plaisir, avec les élus concernés, d'inaugurer le 10 mars le tout dernier bâtiment artisanal construit par la commune à destination de 4 entreprises islaises.

Le soutien à l'économie locale peut prendre différentes formes et concerner plusieurs secteurs. Par exemple, concernant l'activités touristiques, 5 nouvelles tentes aménagées ont été achetées pour être dressées au camping municipal au profit d'un tourisme proche de la nature et populaire. Une nouvelle boucle cyclable sera aménagée.

De même, en soutien au commerce local, des démarches sont entamées pour l'installation d'un espace de marché pérenne. Il faut également citer le projet d'élargissement du pôle portuaire et l'extension de la Zone Artisanale de la Marèche.

Pour autant d'autres initiatives seront nécessaires afin que nos entrepreneurs

adaptent ou complètent leurs compétences pour saisir les opportunités prochaines : par exemple dans le domaine des adaptations nécessaires pour la transition énergétique (notamment le secteur de la construction), ou pour répondre aux besoins que générera la future installation de la base de maintenance du parc éolien offshore.

C'est ainsi l'avenir de notre île et de ses enfants qu'il nous revient de préparer. Le rôle des élus est de répondre aux besoins actuels de la population en anticipant les besoins futurs.

C'est le cas pour la gestion de nos déchets. Si nous n'agissons pas, ce seront des sommes faramineuses qu'il nous faudra prévoir dans quelques années pour collecter, regrouper, presser et ensacher pour exporter sur le continent l'ensemble de nos déchets.

Mais surtout, comme en matière de gestion et maîtrise de notre énergie, c'est notre environnement qu'il nous faut protéger.

Nous devons collectivement apprendre à diminuer notre production de déchets, et à mieux les trier afin d'en faciliter le recyclage

Bruno NOURY
Maire

Conseiller Départemental de Vendée

Bulletin municipal
Edition mai 2016

Directeur de la publication :
Bruno NOURY

Photos :
Services Municipaux
Claude Corbier - Photographe

Conception et réalisation :
Mairie de l'Ile d'Yeu

Imprimé en 3000 exemplaires
Dépôt légal :
1er trimestre 2001
ISSN 1624-1487



Remise du label «Génération Eco-Responsable» au Collège des Sicardières le 30 mars 2016 à Beautour. © Trivalis

Les Traine-Bottes vont au cirque

Juste avant Noël, les Traine-Bottes sont partis à Nantes voir le grand cirque Medrano. Pour la plupart d'entre eux : ce fut une découverte !

«Nous avons pu admirer des numéros de perches aériennes, de jonglerie, nous avons rigolé avec le clown, il y avait même un contorsionniste et des animaux des quatre coins du monde : tigres, lions, chevaux, dromadaires, chameaux, hippopotames et même un tigre blanc ! Un moment que nous ne sommes pas prêts d'oublier !»

36 enfants ont pu participer à cette sortie, accompagnés de deux mamans bénévoles et de deux animatrices.



Le contorsionniste du cirque Medrano

Inaugurations

Salle n°1 du complexe sportif

Vendredi 29 janvier 2016, Monsieur le Maire, les élus et les représentants d'associations, inauguraient la salle n°1 du complexe sportif suite aux différents travaux (correction acoustique, isolation thermique, remplacement des menuiseries, ventilation, peinture, électricité, toiture et verrière).

Après une démonstration de GRS par l'association de Gymnastique Rythmique et Sportive de Loisirs, Monsieur le Maire indiquait que :

- le montant des travaux de la salle 1 s'élevait à 680 000€, pour la salle 2 à 551 000€ soit 1 231 000€
- les subventions obtenues sur l'opération «complexe sportif» étaient les suivantes : Centre National pour le Développement du Sport : 21 000€ - Conseil Départemental : 100 000€ - Conseil Régional : 524 000€ (CTU)

Le financement pour la commune est donc de 583 000€ pour les deux salles.



Inauguration de la salle n°1 du complexe sportif

Monsieur le Maire a ajouté que le sport tenait une place importante sur l'île avec 1873 adhérents dans des associations sportives, 9 clubs affiliés à une fédération agréée, 26 sports différents pratiqués dans des associations identifiées et 851 licenciés à une fédération. En plus de ces investissements, la commune verse 45 590€ aux associations sportives sous forme de subventions et intervient aussi sous forme d'aide matérielle.

Bâtiment artisanal

Dans le cadre du maintien et du développement de l'activité économique sur le territoire de l'île d'Yeu, l'équipe municipale a, depuis plusieurs années, décidé de permettre aux entreprises de s'installer en zone artisanale et a réalisé des Bâtiments Artisanaux pour pallier la rareté des terrains et du bâti existant.

Jeudi 10 mars à 18h a eu lieu l'inauguration du bâtiment artisanal construit à la ZA de la Marèche pour un montant de 322 184,19€ TTC.

Ce dernier bâtiment, de 285 m², a été construit entre juin 2014 et septembre 2015. Il est divisé en 4 locaux (2 de 60m² et 2 de 70m² utiles) et abrite 4 entreprises isleaises. Elles ont signé leurs baux commerciaux d'une durée de 9 ans entre juin et décembre 2015.

Il s'agit de :

- Yeu Pro Pose - M. Girard
- Brasserie de l'île d'Yeu - Mme Morreel-Curtet
- L'Ilot Fromages - M. André
- Vent d'Ouest - Mme Chauvin

Dossier : le développement économique

L'île d'Yeu bénéficie de ressources économiques variées qui permettent l'existence d'une population active la plus importante des îles du Ponant.

- **L'activité touristique** : grâce à la création du GR80, le développement des réseaux cyclables et équestres, la diversification des visites du patrimoine, le développement des offres du camping, les initiatives en faveur des séjours hors saison.
- **L'artisanat et le commerce** : agrandissement de la Zone Artisanale, construction de nouveaux ateliers artisanaux, organisation d'un marché pérenne, mise en place de la charte qualité CCI, organisation de réunions d'informations.
- **La pêche** : pôle portuaire à agrandir, soutien à l'école des pêches.
- **L'agriculture** : sensibilisation des propriétaires en zones agricoles, consolidation des entreprises existantes, aide à l'installation, aide au défrichage.

Pour mener à bien toutes ces missions, la municipalité entretient des relations privilégiées avec tous les acteurs et partenaires du territoire (UCA - GENOV - CCI Vendée - Produits de l'île d'Yeu - l'office du tourisme) qui travaillent au quotidien pour entretenir cette dynamique et permettre le maintien de l'économie locale.

Quelles grandes évolutions pour l'économie insulaire ?

Michel Charreau, adjoint chargé du Développement Économique :

Nous voulons que l'île d'Yeu demeure un territoire actif et qu'elle permette à ceux qui le souhaitent d'y travailler.

La pêche, au prix de gros efforts et malgré une réglementation contraignante, maintient depuis plusieurs années une activité soutenue. Plusieurs jeunes îlais sont entrés en formation à l'école des pêches pour, nous l'espérons, prendre le relais des marins qui feront valoir leurs droits à la retraite.

L'artisanat et le commerce constituent aujourd'hui un secteur important pourvoyeur d'emplois : l'aide de la commune est essentielle avec la Zone Artisanale de la Marèche qu'il faut agrandir, le marché de Port-Joinville pour lequel un emplacement définitif doit être trouvé, le forum des emplois saisonniers organisé chaque année, la marque des « produits de l'île d'Yeu » dont elle soutient activement l'association.

L'agriculture trouve progressivement une nouvelle place. Un soutien est nécessaire pour faciliter l'accès au foncier à ceux qui s'installent et consolider les exploitations existantes. Un travail partenarial exemplaire est réalisé.

L'activité touristique a pris des formes variées : résidences secondaires, locations, visites à la journée. Elle demeure encore trop saisonnière. La création du GR80, l'extension prévue du réseau cyclable, les visites commentées, les manifestations et l'offre culturelle permanente visent à élargir la période d'activité sur une plus grande partie de l'année.

La Commune a de nombreux partenaires.

Afin de mener à bien ces missions, la commune entretient des

relations privilégiées avec de nombreux acteurs et partenaires du territoire. Par exemple, l'UCA, l'association des Produits de l'île d'Yeu, l'association du marché, la CCI, la SAFER, le groupe d'employeurs, le syndicat Vendée des Îles. Et d'autres que vous allez découvrir.

Et l'atout du futur parc éolien ?

Nous sommes très attentifs et mobilisés concernant le projet de construction du parc éolien marin. La présence de la base de maintenance principale du parc à Port-Joinville sera un élément structurant et déterminant pour la création de nouveaux emplois directs et indirects, et pour un rajeunissement de la démographie de notre île.

Nous sommes donc présents dans toutes les instances où l'avenir de notre île est en jeu.



Membres de la commission «développement économique»

La Zone Artisanale de la Marèche

La Zone Artisanale de la Marèche représente désormais un poumon économique essentiel de l'île d'Yeu. Bénéficiant d'un outil adapté à leurs besoins, une cinquantaine d'entreprises artisanales y est installée.

Onze bâtiments appartiennent à la commune et sont loués à douze entreprises artisanales et commerciales de l'île ainsi qu'aux services départementaux affectés à la voirie. Cela représente environ 1 200 m² de locaux occupés.

Egalement, treize entreprises sont locataires par Bail Emphytéotique Administratif (BEA*) de terrains appartenant à la commune et représentant une offre de 11 300m² de surface.

L'agrandissement par le sud-est devrait être réalisé d'ici à 2019 afin de répondre à deux nécessités : aider d'autres entreprises locales à s'installer et à consolider leurs activités, et prévoir la future construction et mise en place de la plateforme de réception et de traitement des déchets verts et des gravats.

Bail Emphytéotique Administratif (*BEA) :

La commune, propriétaire d'un bien immobilier (terrain) le loue à un tiers (entrepreneur) qui peut construire un ouvrage sur le domaine public. Ensuite, la commune loue ce terrain à très bas coût pour une très longue période (99 ans maximum) au locataire.



La plateforme d'initiatives locales

Depuis 2005, la commune accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises via le dispositif de la plateforme d'initiatives locales (IVCO-Initiative Vendée Centre Océan).

Un technicien est mis à disposition des porteurs de projets de création ou de reprise afin de les recevoir, les écouter et les orienter. Un dossier de synthèse peut être présenté au comité d'agrément local, composé d'experts du territoire (chefs d'entreprises, banquiers, comptables). Celui-ci valide ou non l'obtention d'un prêt à taux 0% qui intervient en complément du prêt bancaire et généralement d'un apport personnel du futur

chef d'entreprise. Un accompagnement est ensuite proposé, sous forme de parrainage, avec un bénévole afin de renforcer les chances de succès et de pérennité.

Les principaux chiffres :

- 62 entreprises aidées,
- 519 000 € versés,
- 135 emplois créés ou maintenus,
- 82% de pérennité.

Le saviez-vous :

Sensible au développement économique local, vous pouvez soutenir l'action d'initiative Ile d'Yeu, plateforme territoriale d'initiative Vendée Centre Océan. Cette association est membre d'initiative FRANCE, le premier réseau associatif de soutien et de financement de la création d'entreprises. Destinées à soutenir l'emploi par la création d'activités économiques, les plateformes initiatives sont habilitées à recevoir donations, mécénat et ISF.

Plus d'infos au 02 51 94 59 31 et sur : contact@initiative-vendee-centre-ocean.fr

Les Produits de l'Île d'Yeu



De la collaboration entre la commune et certains producteurs et artisans, est née en 2012 la marque « Les Produits de l'Île d'Yeu ».

Cette marque a pour objectif de faire valoir et mettre en avant les savoir-faire d'hommes et de femmes installés et habitant toute l'année sur l'île, y créant et développant des produits authentiques et de qualité.

Regroupés en association, ils sont vingt producteurs et créateurs avec des métiers très différents :

- productions maraichères et produits d'élevage,
- artisanat d'art (bijoux, rideaux, chapeaux, céramique, confection d'objets en tissus, pochettes en toile recyclée...),
- conserves et produits transformés à base de poissons, de fruits et de légumes, bières artisanales, pâtisseries.

A travers ce travail de production artisanale, c'est une véritable filière économique de production locale qui est ainsi créée et mise en dynamique.

Avec le soutien du service Développement Economique de la Mairie et de l'Office de tourisme, ces artisans en assurent la promotion dans des salons régionaux et nationaux (marché de Noël de Nantes, Salon Nautic à Paris, Festival des Insulaires, l'Île d'Yeu débarque à Nantes, etc...).

D'une certaine manière, c'est le rayonnement de l'île dans son ensemble dont ils sont les acteurs.



Le marché de Port-Joinville



«L'Île d'Yeu débarque à Nantes»

Les marchés

Les islais comme les résidents secondaires et les vacanciers apprécient la présence des deux marchés de plein air de l'île.

Celui de Port-Joinville à proximité immédiate de l'activité portuaire est réellement actif de Pâques à la Toussaint. Il a vocation à réunir sur toute cette période les producteurs en circuits courts et les commerçants insulaires.

Celui de Saint-Sauveur, le long de l'artère principale du vieux bourg, en juillet et en août est davantage ouvert sur l'extérieur.

Ils sont très appréciés des producteurs et commerçants puisque les inscriptions auprès de la police municipale sont closes dès les premières semaines de l'année. Ils le sont également par les habitants permanents comme secondaires car ils participent, en complément des commerçants sédentaires et permanents,

à l'animation et à la rencontre au sein de notre communauté islaïse.

Place de la Pylaie, le petit marché des créateurs ouvrira à nouveau cet été.

Nous tenons à remercier la Chambre de Commerce et les marins-pêcheurs qui ont accepté depuis plusieurs années que le marché de Port-Joinville s'installe à la belle saison quai du Canada. Mais cet espace est devenu trop exiguë et il faut anticiper son éventuelle et future utilisation par la maintenance du parc éolien marin.

Un autre emplacement est activement recherché.

Les relations avec les partenaires

Afin de mieux répondre aux besoins d'emplois et renforcer la qualité de service des professionnels des commerces et du tourisme, l'équipe municipale bénéficie de la collaboration de plusieurs partenaires extérieurs.

Le Groupement d'Employeurs du Nord-Ouest Vendée (GENOV)

GENOV est basé à Noirmoutier, il est le plus ancien groupement d'employeurs multisectoriels de France, c'est-à-dire couvrant plusieurs secteurs professionnels. Il intervient sur l'île d'Yeu en étroite collaboration avec les services emploi et économique de la commune.

Les objectifs sont de :

- faciliter l'embauche d'un même salarié par plusieurs employeurs tout en sécurisant cet emploi,
- faciliter le recrutement et les tâches administratives des employeurs,
- développer les partenariats saisonniers mer/montagne (été à la mer, hiver à la montagne).

Actuellement, sur l'île d'Yeu, une douzaine d'entreprises adhèrent au GENOV ce qui représente 6,5 équivalents temps pleins (ETP) annuels.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée (CCIV)

La commune est soucieuse de la qualité des commerces et des services de proximité. Pour cette raison, elle accompagne financièrement les commerçants et prestataires de services qui le désirent dans une démarche qualitative visant à répondre au mieux aux attentes de la population.

Le dispositif « Préférence Commerce », porté par la CCIV et l'UCA, s'inscrit parfaitement dans le cadre de la promotion des commerçants locaux. Ce dispositif est composé d'un référentiel de 80 critères communs que les entreprises doivent valider à 80% suite au passage d'un client mystère missionné par un cabinet d'audit qui procède également à un appel téléphonique mystère.

L'Union des Commerçants et des Artisans (UCA)

Une concertation soutenue avec des rencontres régulières permet d'associer l'UCA à la mise en oeuvre de plusieurs projets, et de soutenir les initiatives prises par l'UCA.

L'École des Pêches

Le soutien à notre école des pêches est constant. Une nouvelle convention pour la période 2016 à 2018 prévoit une subvention annuelle de 14 000€ auxquels des crédits complémentaires pourraient être apportés pour des missions ponctuelles.

Le projet Terres Fert'île

Ce projet de territoire a pour objectif de redynamiser et de remettre en valeur le potentiel agricole de notre territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) destine 10% de la surface du territoire à l'activité agricole (zones A). Mais la plupart des terres sont morcelées et envahies par la friche. Il est donc nécessaire de mettre en rapport les propriétaires de ces parcelles et les agriculteurs et porteurs de projets agricoles afin que ces terres retrouvent leur vocation de production. Et d'établir un programme d'aide au défrichage.

Ce projet est mené par un Conseil de Développement de l'Agriculture (CDA) composé de la commune, de deux associations islaïses (Collectif Agricole et Yeu Demain) ainsi que Terre de Liens Pays de la Loire. Une convention a été signée par



la commune avec la SAFER afin de pouvoir bénéficier de son concours.

Le CDA a défini des Zones Prioritaires pour l'agriculture et l'élevage. Celles-ci ont été présentées lors de la réunion publique du 20 janvier dernier.

L'objectif est de pouvoir défricher partiellement ces zones d'ici à trois ans afin de consolider les exploitants qui travaillent à proximité et d'installer d'éventuels porteurs de projet. Des financements européens dans le cadre du programme LEADER sont demandés afin de mener à bien ce projet qui s'inscrit dans la durée.

Retrouver les zones prioritaires sur les sites internet de la commune et des membre du CDA

ID Bus reprend la route !

Depuis le 2 avril 2016, la commune a repris le service ID Bus de transport urbain. Ce service est géré en régie à autonomie financière et est administré par un conseil d'exploitation composé d'élus du conseil municipal.

Le directeur désigné est Vincent Girard, responsable du pôle développement économique.

Le service ID Bus fonctionnera :

- **En moyenne saison : du 2 avril au 3 juillet et du 29 août au 6 novembre.**

- Les circuits du matin :
 - Ligne 1 : Port Joinville / les Sabias / Vieux Château
 - Ligne 2 : Port Joinville / la Croix / la Meule port
- Les circuits de l'après-midi :
 - Ligne 1 : Port Joinville / les Sabias / Vieux Château
 - Ligne 3 : Port Joinville / La Croix / Pointe des Corbeaux (retour par les Conches)
 - Ligne 5 : Port Joinville / La Meule Port

- **En haute saison : du 4 juillet au 28 août.**

- Les circuits du matin :
 - Ligne 1 : Port Joinville / les Sabias / Vieux Château
 - Ligne 2 : Port Joinville / la Croix / la Meule port
- Les circuits de l'après-midi :
 - Ligne 1 : Port Joinville / les Sabias / Vieux Château
 - Ligne 3 : Port Joinville / La Croix
 - Ligne 4 : Port-Joinville / Pointe des Corbeaux (via Camping-aller et St Sauveur-retour)
 - Ligne 5 : Port Joinville / La Meule Port



Le Camping Municipal

Nouveautés 2016 au Camping Municipal !

Tout d'abord concernant le snack, le renouvellement de la délégation de service public a eu lieu en ce début d'année.

Après 3 ans de gestion, Hélène Pichon n'a pas souhaité poursuivre cette expérience. C'est donc Florent Groisard qui a été choisi pour prendre la suite. Le snack LN s'appellera désormais le snack Mitou, surnom hérité de son grand-père. Il proposera également des soirées à thèmes et valorisera les produits de l'île d'Yeu.

Du nouveau également du côté du parc locatif, suite à l'appel d'offres pour l'acquisition de 5 nouvelles tentes aménagées, un nouveau fournisseur a été retenu. Il s'agit de la société Samibois, basée à Coëx, qui devrait nous installer ces bungalows toilés au plus tard pour le 1er Mai.

Sensibles à l'accueil des personnes à mobilité réduite, nous avons décidé d'investir dans une tente répondant aux normes d'accessibilité.

De même, des travaux vont être réalisés afin de rendre possible l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite à partir du parking du camping.



Nouvelle tente aménagée répondant aux normes d'accessibilité

PLU. modifié

La commune procède actuellement à une modification du PLU approuvé le 20 février 2014.

Elle a pour objectifs de rectifier et préciser quelques dispositions réglementaires, notamment :

- simplification, ajustements de certains articles du règlement écrit,
- modifications mineures des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), notamment sur les exigences relatives aux dimensionnements des accès,
- modification de l'emprise et du règlement du projet des Rieux à Saint-Sauveur pour intégrer les réflexions de Vendée Habitat,
- prise en compte de certaines erreurs matérielles,
- suppression/levée partielle de certains emplacements réservés.

Selon le calendrier prévu mi-mars, l'enquête publique devrait se dérouler au début de la saison pour permettre une approbation en septembre après analyse des remarques.

Travaux sur le réseau d'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement est un réseau entièrement séparatif c'est-à-dire qu'il doit collecter uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales d'une habitation doivent donc être infiltrées dans la parcelle ou dirigées vers un fossé ou un réseau busé d'eaux pluviales existant.

Cependant, aujourd'hui de nombreuses « eaux parasites » se déversent dans le réseau d'assainissement.

Deux causes principales :

- Une partie du réseau existant est vieillissant et rencontre des problèmes d'étanchéité ; de nombreuses infiltrations d'eaux pluviales ont donc pu être constatées. Des travaux de réhabilitation des sections de réseau concernées seront réalisés dans les prochaines années.
- Un certain nombre d'habitations n'est toujours pas correctement raccordé au réseau d'assainissement (eaux usées dans le réseau pluvial mais aussi eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées). La campagne de contrôle de la conformité des raccordements au réseau qui a été réalisée par la SAUR de 2012 à 2014 est donc relancée pour l'année 2016 et les années à venir. Ce contrôle est obligatoire et pris en charge par la collectivité. En cas de non-conformité, des travaux devront être réalisés par le propriétaire sous un délai d'un an.

Les « eaux parasites » collectées par le réseau d'assainissement provoquent en cas d'épisodes pluvieux importants ou de phénomène de drainage de nappe, un déversement d'eaux usées en milieu naturel, la station d'épuration n'étant pas en capacité d'accepter une charge hydraulique trop importante.

Afin d'éviter au maximum les phénomènes de rejet d'eaux usées en mer et donc une pollution importante du milieu marin, 2 bassins tampons vont être construits près des postes de refoulement du cours du moulin et de quai Carnot.

Ces 2 ouvrages, enterrés, permettront de stocker les effluents avant renvoi vers la station d'épuration pour traitement, et donc limiter les rejets en mer. Ces travaux auront aussi pour mission de mettre aux normes les équipements de sécurité et de métrologie présents à l'intérieur de ces ouvrages, installer des équipements de traitement des odeurs et de supprimer (pour le Quai Carnot) le local technique existant sur le front de port (voir photo).

Les travaux de ces ouvrages devraient débuter fin 2016 ou début 2017.

Le coût de réalisation de cette opération est estimé à 1 085 000 €. Des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental permettront de diminuer cette dépense.



Cabane de la Saur sur le port

La redevance incitative (RI): une échéance qui approche

Suite à une étude préalable menée sur le territoire par un bureau d'études en 2015, les élus ont acté le 16 juin 2015 le principe de la mise en place d'une redevance incitative pour financer la gestion des déchets sur l'île.

Cette évolution importante entrera en vigueur au 1er janvier 2018, après une année « test » en 2017.

Une échéance qui peut paraître encore éloignée mais qui se prépare dès aujourd'hui !

Pourquoi cette décision ?

A la suite du Grenelle de l'Environnement en 2009, le département de la Vendée via le Syndicat de traitement départemental Trivalis s'est fortement engagé sur la voie de la «Prévention» de la production des déchets, première bonne pratique suivie de leur valorisation par le recyclage grâce au geste de tri des habitants et entreprises.

Fort de très bons résultats, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable a décerné en 2015 à Trivalis ainsi qu'à ses adhérents le label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchets », qui conduit à fixer des objectifs encore plus ambitieux, dont le développement de la tarification incitative, qui couvre déjà près de 50% de la population du département en 2014.

A son tour, l'île d'Yeu forte de ses spécificités, de sa volonté de préserver son cadre de vie privilégié mais également soumise à des contraintes fortes liées à l'insularité et à la forte saisonnalité de la production des déchets, a décidé d'engager cette évolution, qui implique et responsabilise chacun vis-à-vis de la gestion de ses ordures ménagères résiduelles : résidents permanents, secondaires, entreprises, nous sommes tous concernés !

A la finalité environnementale de la prévention des déchets, se rajoute la recherche d'une maîtrise à moyen terme des coûts de leur gestion, en constante augmentation sur ces dernières années.



Une incitation, mais à quoi ?

...A mettre en œuvre le tryptique suivant :

1. Diminuer sa quantité de déchets.
2. Trier davantage pour favoriser le recyclage de ses déchets.
3. Participer à l'efficacité des collectes, en ne sortant son bac d'ordures ménagères résiduelles que lorsqu'il est plein.

La RI à la place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Aujourd'hui et jusqu'à la fin 2017, la commune finance son service de gestion des déchets via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) calculée sur la valeur locative de l'habitation ou du local professionnel et perçue avec la taxe foncière, sans réelle corrélation avec l'utilisation du service de gestion des déchets du territoire.

La redevance incitative appliquée en 2018, viendra remplacer la TEOM et son mode de calcul sera davantage corrélé à l'utilisation du service. Ainsi, le principe retenu est celui d'une facture composée :

- d'une partie « fixe », semblable à un abonnement et comprenant un nombre minimum de « levées de bacs d'ordures ménagères résiduelles »,
- d'une partie dite « incitative », composée du coût des levées de bacs supplémentaires au minimum facturé dans l'abonnement, que l'utilisateur doit pouvoir réduire s'il décide entre autre solutions, de trier davantage ou encore de composter ses biodéchets.

Ce principe général sera assorti de modalités tarifaires adaptées aux divers cas de figures existant sur le territoire (utilisation de la déchetterie, apports aux Soleilpack...).



Triez vos ordures pour gérer votre facture.

Des évolutions d'organisation visibles très prochainement

Techniquement, les principales opérations suivantes sont programmées dès le mois de juin 2016 par la commune :

- constitution d'un fichier des redevables via une enquête réalisée au porte-à-porte par la société QUADRIA, missionnée par la commune,
- distribution à chaque producteur de déchets d'un bac d'ordures ménagères résiduelles neuf, équipé d'une puce qui permettra d'enregistrer le nombre de collectes (= levées de bacs) au moment du passage du camion,
- affectation du bac d'ordures ménagères résiduelles actuel vers la collecte des déchets recyclables (suppression des sacs jaunes).

Elodie Deschatrettes est recrutée comme animatrice prévention des déchets. Son contrat débutera le 1^{er} juin pour une durée de 3 ans. Son travail consistera à assurer l'animation locale du programme de prévention des déchets par diverses actions (gestion des déchets verts, gaspillage alimentaire, recyclerie, économie circulaire, gestion des déchets professionnels, ...).

Pour vous informer précisément sur toutes les opérations menées d'ici le 1^{er} janvier 2017, la commune a prévu :

- un Flash Info spécial courant mai 2016,
- des réunions publiques d'informations, programmées à 20h30 au Casino les **17 mai, 11 juillet et 11 août prochains** (elles seront complétées de réunions spécifiques pour les entreprises, dont les problématiques sont différentes),
- un courrier d'information détaillant les modalités d'enquête et distribution des bacs par le prestataire QUADRIA dûment accrédité,
- une information individuelle donnée par les « enquêteurs » du prestataire Quadria lors de leur passage dans chaque habitation,
- la mise en œuvre d'un site internet dédié à la redevance incitative et aux moyens de réduire sa production de déchets,
- un personnel communal formé pour vous répondre, ...,
- autant de moyens de vous informer sur la redevance incitative et les bonnes pratiques de prévention et recyclage qui vous permettront de maîtriser votre facture !

Bienvenue aux bébés

Novembre 2015

CHALOT Léane née le 15/11/2015 à Challans de Sébastien et Cathy CHALOT

TRICHET Jean né le 21/11/2015 à La Roche-sur-Yon de Romain et Emilie CHAIGNEPAIN

MARTIN Laurine née le 22/11/2015 à Challans de Maxime et Charlotte MARTIN

Janvier 2016

LAVERGNE Julie née le 14/01/2016 à Challans de Romain et Vanessa LENOIR

Février 2016

HERBRETEAU Eva née le 02/02/2016 à Nantes de David et Anne-Sophie PENARD

ORSONNEAU Tao né le 05/02/2016 à Challans de David et Mélanie BENETEAU

CHEVRIER BOULAY Tiago né le 24/02/2016 à La Roche-sur-Yon de Jordan et Amandine

DOUX Nolan né le 25/02/2016 à Challans de Florian et Katia LESPARRE

JARNY Jean né le 26/02/2016 à Challans de Rodolphe et Amandine RAZY

Mars 2016

MARTIN Jade née le 03/03/2016 à Challans de Thibaud et Armelle BURGAUD

DUPONT Maël né le 09/03/2016 à Challans de Fabrice et Magalie TURBÉ



Vive les mariés !

Mars 2016

Le 26 mars : PONTOIZEAU David et TABLEAU Isabelle

Ils nous ont quittés

Décembre 2015

SALOMON Colette épouse TURBE (89 ans) le 14/12/2015 à l'Île d'Yeu

RIVALLIN Joseph (87 ans) le 23/12/2015 à l'Île d'Yeu

ROUSSEL-GALLE Gabriel (77 ans) le 30/12/2015 à l'Île d'Yeu

Janvier 2016

CANTIN Georges (75 ans) le 03/01/2016 à La Roche Sur Yon

CHAGNEAU Claude (75 ans) le 04/01/2016 à l'Île d'Yeu

RICOLLEAU Pierre (97 ans) le 10/01/2016 à l'Île d'Yeu

TURBÉ Rémi (88 ans) le 29/01/2016 à La Roche Sur Yon

Février 2016

TARAUD Yvette épouse TURBE (93 ans) le 05/02/2016 à l'Île d'Yeu

KUBLER Madeleine épouse PORRET (90 ans) le 07/02/2016 à l'Île d'Yeu

CADOU Gérard (81 ans) le 12/02/2016 à l'Île d'Yeu

HOSXE Françoise épouse DEGORCE (82 ans) le 21/02/2016 à Challans

BERNARD Huguette épouse PALVA-DEAU (70 ans) le 26/02/2016 à l'Île d'Yeu

ORSONNEAU Paul (78 ans) le 28/02/2016 à l'Île d'Yeu

RAMBAUD Alain (66 ans) le 29/02/2016 à l'Île d'Yeu

CADOU Louis (60 ans) le 30/03/2016 à Nantes

Et pourquoi ?

Et pourquoi la Vendée Va'a ne viendra pas sur l'Île d'Yeu ?

La Vendée VA'A, course de pirogues polynésiennes, ne passera pas par l'Île d'Yeu cette année. Les difficultés occasionnées par la météo l'année passée ont entraîné une demande plus rigoureuse des autorités de sécurité. Les organisateurs ont besoin de temps et de moyens financiers supplémentaires pour résoudre ce problème.

De plus la Vendée VA'A, qui attire de plus en plus de participants, est confrontée au problème de l'hébergement sur l'île.

Espérons que tous ces obstacles soient résolus pour 2017, car nous nous étions habitués à retrouver ces sympathiques « na-

vigateurs » et surtout les danseuses et danseurs tahitiens qui animaient notre île pendant le week-end de l'ascension.



Et pourquoi ?

Et pourquoi la Taxe de Séjour ?

Le sujet de la taxe de séjour est devenu incontournable pour tous les loueurs en hébergement marchand (locations de vacances, chambres d'hôtes, camping, village vacances, hôtels, port de plaisance,...).

L'intérêt de collecter la taxe de séjour permet à la destination « Ile d'Yeu » et à l'office de tourisme :

- d'avoir les moyens de fonctionner et de bénéficier d'un accueil personnalisé toute l'année,
- de véhiculer l'image de l'île à l'extérieur par la présence dans la presse écrite et télévisuelle (en 2015 : 35 actions avec par exemple le journal de 13h de TF1, le magazine balades, détours en France...), et sur les salons de Rennes et de Nantes, Yeu débarque à Nantes...

Tous les ans, le conseil municipal doit délibérer sur les nouveaux tarifs qui sont revalorisés en fonction de l'indice de consommation. Pour l'année 2017, les tarifs devront être votés d'ici le 1^{er} octobre 2016.

A partir du mois de juin, un contrôleur va de nouveau être recruté et aura pour rôle principal de vous informer des modalités d'application de la taxe de séjour, mais également de rechercher les hébergements qui ne se déclarent pas en mairie et d'appliquer selon les cas la taxation d'office.

Pour plus d'informations, un guide « mode d'emploi » a été rédigé et est à votre disposition dans l'espace accueil de l'office de tourisme et en téléchargement sur le site internet de la commune.



Et pourquoi s'intéresser aux biens sans maître ?



Bien sans maître

Le dossier « biens sans maître/propriétaires inconnus » (immeubles vacants sans maître qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées) progresse.

Pour rappel, depuis 2004, les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître.

L'objectif est donc double : **mettre à jour la base cadastrale et relancer la gestion foncière de parcelles laissées à l'abandon.**

La commune a identifié une liste de biens associés cadastralement au compte « propriétaires inconnus » visant à être incorporés dans le domaine privé de la commune selon une procédure spécifique.

Cette procédure, menée en collaboration avec la Société Publique Locale (SPL) en est au stade de l'affichage public. Tous les éléments vont donc faire l'objet de publicité et d'affichage physique sur les terrains concernés.

Toutes les informations concernant cette procédure sont disponibles auprès de Yohan PRUNEAU (yohan.pruneau.mairie@ile-yeu.fr).

Et pourquoi dois-je garder mon animal et ne pas le laisser en liberté ?

Régulièrement il est constaté que des chiens sont laissés en totale liberté sur la commune.

Si votre animal se comporte respectueusement en votre présence, celui-ci peut agir différemment dans une situation qu'il n'arrive pas gérer (stress dû au bruit et/ou aux véhicules, présence d'enfant, effet de groupe avec d'autres chiens) et sans votre contrôle, il peut devenir agressif voire attaquer des animaux d'élevages (moutons, veaux, poules..) comme des humains...

Face au constat actuel de chiens divagants et/ou mordeurs, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de prendre des mesures pour endiguer ce problème.

C'est pourquoi, une campagne concernant les chiens en divagation va être prochainement réalisée.

Tous les propriétaires de chien constaté en état de divagation se verront automatiquement verbalisés.

Si cet animal entraîne un danger et peut créer un accident, il sera systématiquement placé à la fourrière animale après un passage obligatoire au cabinet vétérinaire.

S'il est agressif, une étude comportementale sera demandée et dans la positive, il sera soit placé auprès d'une association agréée, soit euthanasié.

Les frais afférents (capture, garde, examen, identification...etc.) seront facturés au propriétaire de l'animal.

Pensez à sa sécurité, ne laissez pas votre chien en liberté !

Budget 2016

La municipalité poursuit son travail de maîtrise des paramètres du budget : dépenses de fonctionnement contenues voire en baisse (charges générales, masse salariale, intérêts de la dette).

Dette en diminution depuis 2 ans

- 01/01/2014 dette globale 20 577 000€
- 01/01/2015 dette globale 19 696 000€
- 01/01/2016 dette globale 17 941 000€

et la commune ne prévoit pas d'emprunt en 2016.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est doublée d'une recherche active de financement externes de nos partenaires : Etat, Europe, Région, Département.

Ainsi malgré la baisse des recettes de la DGF, la commune a limité la hausse des taux d'imposition à une augmentation de

1% en 2015 et en 2016 sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties uniquement et **0%** sur la taxe foncière non bâti et la contribution foncière des entreprises.

Pour autant, grâce à quelques réalisations foncières (notamment la vente de la maison rue Pierre Henry), la municipalité a pu maintenir un niveau d'investissement élevé.

Total des opérations

- 2014 : 3 032 000€
- 2015 : 3 018 800€
- 2016 : 3 405 000€

En 2016, les autres nouveautés marquantes sont :

- la reprise en régie du transport public,
- le démarrage de travaux importants sur la station d'épuration,
- la préparation de la mise en oeuvre de la redevance incitative.

Expression politique

«Une île, une équipe»

Maîtrise, optimisation, innovation au service de nos projets

L'objectif de la majorité municipale n'était pas facile à atteindre : comment continuer à investir pour assurer l'avenir de notre communauté insulaire, malgré la baisse des dotations budgétaires de l'Etat (DGF), tout en maintenant une pression fiscale modérée en direction de nos concitoyens ?

C'est la réussite de ce budget 2016.

Pour la deuxième année consécutive la dette (le remboursement des emprunts passés) est en diminution, et l'augmentation des taux d'imposition est limitée à 1%.

Le contenu de ce bulletin municipal témoigne cependant de la réalisation de nouveaux projets : l'agrandissement de la zone artisanale, la rénovation du complexe sportif, la fin des travaux de l'église de Saint-Sauveur, la rénovation du bâtiment de la mairie, la construction d'un nouveau centre technique municipal, la création d'une nouvelle boucle cyclable, la protection de notre environnement et les travaux de défense contre la mer. L'effort de rénovation du réseau routier est maintenu avec une technologie qui a fait ses preuves.

La réussite d'un tel pari tient en trois mots : **maîtrise, optimisation, innovation.**

Maîtrise systématique des dépenses de fonctionnement au profit des seules dépenses nécessaires, **optimisation** des propriétés foncières de la commune par la vente de biens non indispensables, accès à des financements publics de la part de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, de l'ADEME, de Trivalis, du Sydev en reconnaissance et soutien de la **volonté d'innovation** de la population islaise.

«Yeu 2014»

Yeu 2030, initialement destiné à favoriser l'usage des véhicules électriques et à inciter aux économies d'énergie, prend avec le Plan Climat Energie Territorial voté le 22 mars dernier, une dimension démesurée. Développer les énergies renouvelables, renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments, le tourisme durable par la mobilité douce OK ; mais NON à la plateforme d'innovation avec l'acquisition de véhicules et bus à hydrogène, A quand la circulation alternée ? Cette nouvelle lubie est peu réaliste par son coût exorbitant et ses technologies balbutiantes. Avant de faire de l'île d'Yeu un territoire d'expérimentation avec l'argent du contribuable, il faudrait revenir à la réalité.

En effet, le quartier délabré des usines nécessite un urgent projet d'urbanisme. La voirie, supprimée depuis longtemps des priorités municipales, est devenue un dangereux champ de trous et d'ornières ; même si selon deux adjoints de la mairie «la voirie n'est pas une priorité sociale» et « son état évite de payer des ralentisseurs», la qualité et la sécurité des voies de communication demeurent pourtant une mission fondamentale de la commune. Mr le Maire dépense sans compter pour la rénovation de l'ancienne poste, mais laisse la cour de la citadelle encombrée d'un vieux bâtiment devenu un dépotoir et d'un chapiteau rendu nécessaire par le mauvais choix initial de la réhabilitation ruineuse du Casino.

Non, Mr Le Maire vous ne serez pas le sauveur de la planète, revenez à une écologie plus réaliste compatible avec l'amélioration de la qualité de vie des islaïses.

Agenda

Samedi 7 mai 2016

Concert de piano à 21h au Casino
Spectacle tout public

La Folle Journée en Région
«La Nature»
Claire -MARIE LE GUAY

Considérée comme l'une des grandes pianistes de la scène internationale, Claire-Marie Le Guay s'est produite ces derniers mois à La Folle Journée au Japon, au Mozarteum de Salzbourg, au Festival de Schwetzingen, à La Roque d'Anthéron et au Festival Enesco de Bucarest.



Mardi 21 juin 2016

Déambulation sur le port
à partir de 22h30
Spectacle tout public

Glissssssendo
par la Cie Le Snob

Les musiciens du SNOB (Service de Nettoyage des Oreilles Bouchées), originaire du Poitou-Charentes proposent Glissssssssendo, un «ballet musical» étonnant au nom évocateur...

Le spectacle met en scène neuf personnages qui semblent glisser littéralement sur des tapis volants et partent au fil des places et des rues distiller leur fugue musicale. Ils glissent parmi la foule en d'étranges chorégraphies, traçant sur leur passage un chemin musical.

Les notes qu'ils dispersent çà et là sont une douce symphonie. Ces musiciens déambulent ainsi avec une fluidité déconcertante et beaucoup de poésie, guidés par une «maîtresse de ballet» armée de baguettes lance-flammes.



Subventions aux associations

En 2016, il a été accordé 75 320€ de subventions aux associations, ce à quoi il convient d'ajouter 19 150€ de subvention spécifique à l'association Radio Neptune.

Les subventions sont réparties de la façon suivante :

- 31 950€ accordés aux associations culturelles dont 13 250€ du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- 2 420€ accordés aux associations d'entraide,
- 31 450€ accordés aux associations sportives,
- 3 700€ accordés aux associations scolaires,
- 5 800€ accordés aux associations autres que celles mentionnées plus haut.

Pour la 10ème année consécutive, le Conseil Régional des Pays de la Loire, comprenant les spécificités et la richesse d'un territoire comme le nôtre, a demandé que la commune fédère et relaie les demandes de subventions régionales en matière culturelle : 13 250€ sont donc accordés à quatre associations culturelles dont l'action reflète les préoccupations de la Région (travail hors saison touristique, actions à l'année). Il s'agit des associations Les Berniques en Folie, Oya Films, Escales Lyriques

(au titre des ateliers animés en automne et au printemps) et le Marlou Théâtre.

Quel que soit leur domaine de compétence, les subventions sont attribuées aux associations qui répondent **aux 4 critères suivants :**

- siège social à l'Île d'Yeu,
- activités régulières à l'année,
- action à destination de la population,
- projet spécifique (hors activité courante).

Outre les subventions directes, la Mairie apporte son aide au monde associatif en mettant à sa disposition agents et matériel. En 2015, les agents communaux ont consacré plus de 1 500 heures à la bonne marche des activités associatives, ce qui représente la somme valorisée de 48 700€.

Acteur essentiel de la société civile, le monde associatif fait bouger notre territoire tout au long de l'année : la commune a conscience du rôle éminemment important joué par ce dernier et remercie tous les bénévoles de leurs actions. C'est là tout l'enjeu des aides qu'elle y apporte.

E X P O S I T I O N



JEAN OLIVIER HERON
EN L'ILE ET AU-DELA

ENTRÉE LIBRE, DU 15 JUILLET AU 20 AOUT, DE 10H A 13H (SAUF DIMANCHES)
A L'ECOLE PUBLIQUE DU PONANT, ROUTE DES SICARDIERES, PORT-JOINVILLE

Comment naissent les bateaux ?

Cette question est peut-être à l'origine de l'installation de Jean-Olivier Héron sur l'île dans les années 1970 ? Il est vrai qu'alors, il en naissait encore des bateaux dans les chantiers du port.... les bruits, les odeurs, les membrures à nu ont-ils nourri son inspiration ?

Il fallait en tous cas toute la poésie et le talent de Jean-Olivier Héron pour enfanter la célèbre Métamorphose, première d'une longue et magnifique série.

Si peu ici connaissent l'étendue de sa carrière d'illustrateur, d'écrivain et d'éditeur menée loin de notre île, dans la capitale, tous connaissent l'homme, son engagement, sa douceur ... et ne retiennent que son sourire.

Il est des hôtes discrets et charmants qui savent saisir le merveilleux qui affleure dans chaque chose....

Merci M. Héron !